

# Délégation permanente de la France auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce



# Brèves de l'OMC

Organisation mondiale du commerce

Statut :

Membres de l'OMC

Observateurs négociant leur accession

Juin 2021 - nº 6

### EDITORIAL

### Une équipe dirigeante au grand complet

Les quatre directeurs généraux adjoints de l'OMC, nommés par M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala début mai, ont tous pris leurs fonctions en juin. Deux femmes, une première !, l'Américaine Angela Ellard et la Costa Ricaine Anabel Gonzalez, et deux hommes, le Chinois Xiangchen Zhang et le Français Jean-Marie Paugam, aguerris de longue date aux questions de politique commerciale. Chacun d'entre eux s'est vu confier un portefeuille et fixer des résultats à atteindre (« deliverables ») clairement définis, susceptibles toutefois d'être revus à l'aune des conclusions de l'audit externe lancé en juin par la Directrice générale « pour examiner objectivement le fonctionnement du Secrétariat » et déterminer si l'OMC est équipée et dotée « des ressources nécessaires pour le monde des années 2020 et au-delà ».

Ainsi, Angela Ellard, docteure en droit et ancienne conseillère commerciale au sein du Congrès américain, est notamment chargée des affaires juridiques, des règles, du budget et de l'administration de l'OMC. Ses « deliverables » sont les négociations sur les subventions à la pêche et les questions liées au travail (jusqu'ici absentes de l'OMC et récemment introduites par les Etats-Unis dans les négociations pêche).

Anabel Gonzalez, ancienne ministre du Commerce et ancienne directrice chargée de l'agriculture à l'OMC, se voit confier entres autres sujets les services, les questions liées à l'accès au marché, la propriété intellectuelle ainsi que les marchés publics. Ses « deliverables » portent sur les conditions de concurrence équitables (« level playing field ») et les subventions industrielles, le commerce électronique, la réglementation intérieure des services et la facilitation de l'investissement qui font l'objet de trois initiatives conjointes lancées à Buenos Aires.

L'ancien ambassadeur de la Chine auprès de l'OMC, Xiangchen Zhang, est chargé en particulier des questions de développement, de l'assistance technique, des accessions et de la gestion des connaissances et de l'information. Ses « deliverables » sont la question du traitement spécial et différencié et celle de l'inclusivité pour un meilleur accès au commerce des femmes et des micro, petites et moyennes entreprises.

Quant à l'ancien Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Jean-Marie Paugam, les sujets sous sa responsabilité sont l'agriculture, le commerce et l'environnement, les examens de politiques commerciales et les ressources humaines de l'OMC. L'agriculture fait partie de ses « deliverables ».

Enfin, sur trois questions considérées comme prioritaires par de nombreux Membres, à savoir le commerce et la santé, le rétablissement d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et la question des soutiens internes, la Directrice générale innove : elle confie en effet ces sujets à trois binômes au titre de leurs « deliverables » : Angela Ellard devra ainsi travailler de concert avec Anabel Gonzalez sur la santé et avec Jean-Marie Paugam sur la résolution de la crise de l'Organe d'appel. Quant au soutien interne, il revient logiquement à ce dernier et à Anabel Gonzalez.

Cette délégation joint ses félicitations, encouragements et engagements de soutien à ceux exprimés par les autres Membres de l'OMC à la Directrice générale et à ses quatre directeurs généraux adjoints pour relever l'ensemble de ces défis et rendre à l'OMC toute sa pertinence!

Ellen VERDURE Déléguée permanente adjointe

### **NEGOCIATIONS MULTILATERALES**

#### Réunion du comité agriculture session spéciale 21 juin 2021

Cette réunion a tout d'abord été consacrée à la présentation par la présidente du comité (ambassadrice du Costa-Rica) de son **rapport sur l'état des lieux des négociations**. Ce rapport reconnait que les **positions des Membres diffèrent fortement** sur les différents sujets. La présidente appelle donc les Membres à intensifier leurs travaux et échanges en vue d'un résultat à la CM12 fin novembre.

Concernant les débats qui ont suivi, il n'est pas apparu d'évolution importante des positions des Membres. Le groupe de Cairns a souligné son refus d'un résultat limité à la transparence et un programme de travail sur le soutien interne à la CM 12. Il veut un résultat plus significatif : il demande notamment un cadre de travail concernant la réduction des soutiens internes distorsifs avec des objectifs chiffrés et un calendrier. Il appelle également les Membres à initier de véritables travaux sur l'accès au marché. L'Union Européenne, les Etats-Unis et le G10 (Suisse, Japon,...) considèrent par contre que seul un résultat sur la transparence et un programme de travail sur les soutiens internes restent possibles. L'Union européenne a annoncé une proposition sur la transparence pour juillet. Concernant un éventuel programme de travail, les Etats-Unis ont insisté sur l'importance de l'accès au marché, les distorsions étant plus importantes que pour les soutiens internes. Les pays en développement (Chine, Inde, groupe africain) ont rappelé leur

demande de suppression de la mesure globale de soutien des pays développés, d'un encadrement de la boite bleue et d'un meilleur contrôle des critères de la boite verte alors que la boite développement doit être préservée. Ils rappellent leur inquiétude face à d'éventuels alourdissements des obligations en matière de transparence.

Concernant les restrictions à l'exportation, le G10 a annoncé une proposition. Plusieurs pays en développement ont indiqué leur soutien à l'exonération du programme alimentaire mondiale des restrictions à l'exportation moyennant des modifications de la proposition visant à mieux prendre en compte leur sécurité alimentaire.

Peu d'évolution ont été constatées sur la question des programmes de stockage public et du mécanisme de sauvegarde spéciale. Les pays en développement ont rappelé les mandats ministériels et leurs attentes pour la CM12 de solutions pérennes sur ces questions. Le groupe de Cairns et la plupart des pays développés leur ont opposé les potentielles distorsions induites par les programmes de stockage public. Le G33 a annoncé une prochaine proposition sur les programmes de stockage public.

La présidente du comité a appelé les Membres à transmettre rapidement leurs propositions avant la prochaine réunion du comité le 19 juillet. Elle prépare par ailleurs un texte de négociation qui sera diffusé d'ici fin juillet.

Contact: christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Conseil général 22 juin 2021

Sur la base rapport du président du Conseil général issu de ses consultations avec les Membres pour connaître leur avis sur les préparatifs de la 12ème Conférence ministérielle, une vingtaine de Membres sont intervenus sur les sujets qu'ils estiment prioritaires pour la CM12.

Sur les sujets de fond, certains Membres ont souligné qu'il convenait de faire preuve de réalisme en se limitant aux sujets pour lesquels un résultat était possible lors de la CM12, à savoir principalement la négociation d'un accord sur les subventions à la pêche et la réponse de l'OMC à la pandémie de Covid-19. Sans surprise, outre la pêche et la lutte contre la pandémie, les pays en développement et les PMA ont mis l'accent sur l'agriculture ainsi que sur le développement et plus spécifiquement sur le TSD, « un principe essentiel à réaffirmer ».

Sur les initiatives conjointes, les délégations se sont opposées, certaines estimant qu'il ne fallait pas inclure les sujets hors mandat dans les résultats de la CM12 tandis que d'autres ont proposé, aux fins d'amélioration de la fonction de négociations de l'OMC, que les initiatives plurilatérales soient reconnues comme moyen légitime de négociation.

La réforme de l'OMC et plus spécifiquement la résolution de la crise de l'Organe d'appel font également partie des sujets prioritaires de nombreux Membres, mais certains réservent d'ores et déjà le rétablissement de la fonction de règlement des différends de l'OMC à des négociations post CM12 sur la base d'une décision ministérielle formalisant un programme de travail avec des délais impartis.

S'agissant plus particulièrement du sujet « santé », deux annonces sont à signaler : la nomination, par le président du Conseil général, de l'ambassadeur néo-zélandais David Walker comme facilitateur pour aider les Membres à trouver une réponse multilatérale et horizontale à la pandémie de COVID-19, de façon transparente et inclusive. L'Afrique du sud et la Norvège ont fait valoir à cet égard qu'il était important de ne pas créer de doublons avec les différents processus déjà en cours sur le sujet ; le ralliement du Kazakhstan à l'initiative « Commerce et santé » portée à l'OMC par le groupe d'Ottawa.

Contact: ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Groupe de négociation sur les aides à la pêche juin 2021

Les réunions concernant les négociations sur les aides à la pêche se sont poursuivies à un rythme soutenu durant le mois de juin sur la base du projet de texte consolidé présenté par le président du groupe de

négociations en mai dernier. Les Membres continuent toutefois de s'opposer sur les principaux sujets de la négociation.

Le traitement spécial et différencié constitue un premier sujet d'opposition important. Les pays en développement (notamment Inde, ACP et groupe africain) demandent une exonération complète concernant l'interdiction des aides contribuant à la surcapacité surpêche. Cette demande reste inacceptable pour la plupart des pays développés (Etats-Unis, Union européenne notamment). Les pays en développement représentant 70% de la pêche mondiale, exonérer l'ensemble de ces pays des contraintes de l'accord viderait ce dernier de tout effet utile. Pour ces Membres, le traitement spécial et différencié ne peut être que temporaire et fondé sur des besoins justifiés.

Les pays en développement s'opposent en revanche à la prise en compte des mesures de gestion de stocks demandée par les pays développés. Ces derniers rappellent en effet que le mandat de négociations concerne les aides contribuant à la surcapacité surpêche, ils considèrent en conséquence que l'interdiction doit se limiter aux aides négatives. Or, l'impact potentiellement négatif des aides sur les stocks reste lié aux conditions de mise en œuvre des aides. Il est ainsi annulé si des mesures de gestion des stocks sont en place. Les pays développés demandent en conséquence à ce que les aides restent autorisées si les stocks font l'objet de mesures permettant de les maintenir à un niveau durable ou de les reconstituer. Cette demande suscite une forte opposition des pays en développement (Inde, ACP, groupe africain) qui la qualifient de traitement spécial et différencié inversé en faveur des pays développés. Ils considèrent que rien ne garantit l'efficacité de ces mesures (absence d'obligation de résultat sur l'état des stocks) et qu'une telle clause permet une exonération sans limite des aides des pays développés. Par ailleurs, certains pays en développement soulignent qu'ils ne disposent pas des capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion durables des stocks. Ils souhaitent en conséquence que les références scientifiques citées dans l'accord pour définir ces mesures de gestion durable soient assouplies. A noter enfin que plusieurs pays développés soulignent qu'une assistance technique appropriée permettrait aux pays en développement d'acquérir les capacités nécessaires et en conséquence de bénéficier de cette exonération après une période d'exemption associée à un traitement spécial et différencié temporaire.

Les Membres se sont également affrontés sur la question de l'inclusion des aides non spécifiques aux carburants dans le champ de l'accord. Pour mémoire les aides non spécifiques, considérées comme moins distorsives, ne sont pas dans le champ de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires. L'introduction d'une telle clause dans l'accord remettrait en cause les programmes de défiscalisation des carburants en faveur de la pêche de l'Union européenne et de nombreux pays développés. Cette disposition soutenue par de nombreux pays en développement (que le traitement spécial et différencié particulièrement large qu'ils demandent exonérerait de fait) découle d'une proposition de l'Inde que cette dernière justifie par le fait que le caractère spécifique ou non de ces aides aux carburants ne change pas leur effet environnemental négatif. Elles contribuent à la surcapacité surpêche et doivent être éliminées. Les pays développés s'opposent en revanche vigoureusement à l'introduction d'une telle disposition. L'introduction dans le champ d'un accord de l'OMC d'aides non spécifiques constituerait selon eux un précédent qui doit être évité. La fiscalisation des carburants à la pêche pourrait par ailleurs être contournée par les gros navires via des approvisionnements dans pays où la fiscalité est plus faible ou la mise en place de dispositifs d'approvisionnement dans les eaux internationales où la fiscalité des Etats ne s'applique pas. Cela favoriserait notamment la pêche industrielle à grande échelle aux dépens de la pêche artisanale.

Les Etats-Unis ont également récemment introduit une **proposition concernant le travail forcé**. Il s'agit à la fois de renforcer l'interdiction des aides à la pêche INN (qui est souvent liée à la problématique du travail forcé) et d'étendre les notifications des Membres à celle de navire soupçonnés de pêche INN. Si les pays développés ont soutenu cette proposition, la Chine et plusieurs pays en développement se sont interrogés sur l'opportunité d'introduire ces éléments dans le projet de texte alors que l'OMC n'a ni mandat ni compétence sur cette question du travail forcé.

Les Etats-Unis et la Chine s'opposent également sur une clause de l'accord introduite à la demande des Etats-Unis visant à **interdire les aides à la pêche dans les eaux internationales** (hors des ZEE et des zones de compétences des organisations régionales de gestion des pêches. Soutenue par la plupart des pays développés, cette disposition rencontre une forte opposition de la Chine.

Le 30 juin, le président du groupe de négociation a présenté une nouvelle version du texte consolidé. Elle intègre quelques modifications concernant la prise en compte des mesures de gestion pour les stocks en surpêche et le traitement spécial et différencié et laisse en revanche inchangée la disposition (entre crochets) prévoyant l'inclusion dans le champ de l'accord des aides non spécifiques aux carburants. Cette nouvelle version alimentera la réunion des ministres convoquée par la Directrice générale le 15 juillet prochain.

Contact: christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

### NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

# Initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure affectant le commerce des services 10 juin 2021

Plusieurs participants (Royaume-Uni, Brésil, Chine, Costa Rica) ont partagé des informations sur la façon dont ils entendent mettre en œuvre certains articles du texte de cette initiative qui est presque finalisé. Cette initiative, qui compte 63 participants, sera techniquement mûre pour une adoption lors de la CM12. Elle comprend des disciplines concernant les exigences de qualifications et de licences ainsi que les normes techniques affectant le commerce des services. Elle prévoit notamment que ces mesures reposent sur des critères objectifs et transparents et que les procédures y relatives soient impartiales et adéquates. Elle contient en outre diverses dispositions visant à simplifier les démarches administratives.

Les disciplines prévues par le texte de l'initiative seront mises en œuvre via des engagements additionnels dans l'accord général sur le commerce des services (AGCS). Une fois les engagements officiellement pris, ils s'appliqueront sur le fondement du principe de la nation la plus favorisée (NPF), bénéficiant ainsi à tous les autres Membres de l'OMC. A ce stade, 58 des 63 participants à l'initiative ont transmis leur projet de liste d'engagements AGCS. Parmi les pays n'ayant pas encore transmis leur projet de liste figurent notamment la Russie et l'Arabie Saoudite. *Ex-ante*, certains Membres peuvent vouloir conditionner l'adoption de leur liste d'engagements à la réciproque par d'autres participants.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

# Initiative plurilatérale sur la facilitation des investissements pour le développement – réunion plénière 15-16 juin 2021

La version révisée de la section II dédiée à la transparence des mesures relatives à l'investissement est apparue presque consensuelle, seuls des ajustements mineurs ayant été proposés par quelques Membres. L'article sur la conduite responsable des affaires est désormais soutenu par une large majorité de Membres, à l'exception notable de la Chine et de la Russie. La rédaction du projet de clause NPF progresse lentement.

Les deux groupes de travail sur le **champ d'application** de l'initiative et le mouvement des personnes à des fins d'investissement n'ont pas enregistré de progrès substantiels. Au sein du second groupe de travail, traitant une proposition de la Chine et de la Turquie relative à l'**entrée temporaire de personnes à des fins d'investissement**, les discussions demeurent conceptuelles et un consensus semble difficile à atteindre à ce stade, l'UE n'étant disposée à discuter que d'exigences de transparence des mesures dans ce domaine.

Pour mémoire, cette initiative sur la facilitation de l'investissement a été conçue pour être favorable au **développement** et est celle qui compte le plus de **participants (106).** Elle comprend des règles visant (i) à accroître la transparence des mesures applicables aux investissements et (ii) à généraliser des prestations jusqu'ici fournies par des agences de promotion de l'investissement (point de contact unique, mise à disposition d'une base de données des fournisseurs nationaux par secteur). Elle vise en outre à simplifier les procédures administratives relatives aux **régimes d'autorisation des investissements**.

Les négociations sont à un stade avancé, l'ensemble des articles ayant été discutés et plusieurs sections étant presque consensuelles. Toutefois, certains sujets clivants (**traitement spécial et différencié**, lutte anticorruption, dispositions finales) risquent d'empêcher la conclusion de l'initiative lors de la CM12. Le coordinateur chilien vise ainsi à atteindre « un résultat concret » qui n'a à ce stade pas été défini.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0

#### Initiative plurilatérale sur le commerce électronique réunion plénière 21 juin 2021

Les négociations ont à ce stade permis l'adoption de deux articles, l'un sur les signatures électroniques et l'authentification électronique, l'autre sur la lutte contre les SPAM. Comme attendu, les progrès rédactionnels restent lents sur les sujets clivants que sont le moratoire sur le prélèvement de droits de douane sur les transmissions électroniques, la protection des entreprises contre des exigences d'accès à leur code source et l'accès ouvert à Internet. Alors que les discussions sur la protection des consommateurs sont à un stade très avancé, l'UE appelle, afin d'atteindre un résultat suffisamment ambitieux, à ne pas se précipiter pour les conclure. En revanche, les négociations sur quatre sujets semblent pouvoir être conclues à brève échéance : l'ouverture des données publiques, la dématérialisation des formulaires liés au commerce international, les contrats électroniques et des exigences de transparence dans les domaines traités par l'initiative.

Les possibilités d'incorporer l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique dans le droit de l'OMC ont été évoquées lors de la réunion du 21 juin. Les participants se sont dans l'ensemble montrés flexibles, certains préférant – par réalisme – inscrire le texte négocié dans un document de référence (tel que celui qui porte sur les télécommunications) qui serait mis en œuvre par l'adoption, dans le cadre des accords multilatéraux existants, d'engagements additionnels s'appliquant sur une base NPF. La principale option alternative consisterait à faire de l'initiative un accord plurilatéral inscrit à l'annexe IV de l'accord de Marrakech – fondateur de l'OMC – ce qui rendrait les disciplines exclusivement applicables entre les participants, mais requerrait en principe un consensus de l'ensemble des Membres de l'OMC.

Pour mémoire, l'initiative sur le commerce électronique, co-présidée par le Japon, l'Australie et Singapour, vise à faciliter cette activité en jouant sur l'ensemble des domaines (facilitation des transactions, simplification douanière, renforcement de la confiance via la protection des consommateurs, des données personnelles et de la propriété intellectuelle des entreprises) et secteurs (services informatiques interactifs dont les plateformes) qui y sont directement liés. L'initiative compte actuellement 86 participants dont les Etats-Unis, qui ont les objectifs les plus ambitieux quant à son contenu (notamment, l'adoption de dispositions prescriptives s'appliquant à tous), mais aussi la Chine, le Japon et la Russie.

Les acteurs de l'initiative concentrent leurs efforts de négociation sur les sujets les moins sensibles pour atteindre l'objectif – fixé par les coprésidents – de finaliser le texte de dix articles (sur un total de 52 articles proposés). La Commission européenne estime que de potentiels résultats pour CM12 pourraient consister en (i) un rapport de progrès rédigé par les coordinateurs, (ii) une nouvelle version du texte consolidé et (iii) une déclaration fixant des objectifs aux négociations.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Dialogue informel sur la pollution plastique 21 juin 2021

Les Membres du Dialogue informel sur la pollution plastique (Informal Dialogue on Plastic – IDP) se sont accordés sur l'importance de la collaboration internationale et la nécessité d'homogénéiser les politiques nationales de lutte contre la pollution plastique afin de les rendre cohérentes au niveau international. Deux Membres non-parties à l'IDP, le Tchad et les Maldives, ont insisté sur l'importance de l'assistance technique en faveur des pays en développement, notamment pour les aider à acquérir la technologie adéquate pour recycler les matières plastiques importées chez eux.

Les Membres ont discuté de la déclaration ministérielle sur le rôle de l'OMC dans la lutte contre la pollution plastique qui pourrait être adoptée lors de la CM12, qui sera accompagnée d'un plan de travail qui résumera les actions cohérentes (au sein et hors de l'OMC) pour atteindre des résultats concrets d'ici la CM13. La promotion d'une transparence renforcée sur le cycle de vie des plastiques a été identifiée comme une priorité.

La Chine a mis en exergue les possibles synergies entre l'IDP et les conversations structurées pour la durabilité environnementale (Trade and environmental sustainability structured discussions – TESSD) : « ces deux initiatives ont vocation à se fertiliser mutuellement et doivent avancer main dans la main ». Le Canada et la Suisse ont souligné la complémentarité des deux initiatives.

Lors de la réunion, certaines parties prenantes externes ont rappelé l'importance de la transparence pour mesurer l'ampleur du problème de la pollution plastique et l'impact économico-social que cela peut avoir sur l'environnement et les populations vulnérables.

Rappel : les Membres à l'IDP sont au nombre de 14 : Australie, Barbade, Canada, Chine, Équateur, Fidji, Gambie, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande.

Contact: hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

### **ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION**

## Conversations structurées pour la durabilité environnementale (TESSD) 26-28 mai 2021

Cette seconde session des conversations structurées pour la durabilité environnementale (TESSD) avait comme objectif principal **l'identification** des livrables potentiels pour la CM12. Organisées en deux temps, ces conversations ont inclus des réunions thématiques ouvertes aux parties prenantes (biens environnementaux, services environnementaux, verdissement de l'aide au commerce, réforme des subventions aux énergies fossiles et mesures commerciales de lutte contre le changement climatique, dont les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières/MACF) et une réunion réservée aux Membres de l'OMC.

La majorité des Membres (dont les Etats-Unis qui ne font pas partie des TESSD) ont soutenu l'adoption, lors de la CM12, d'une déclaration ministérielle « chapeau » mettant en exergue les liens entre commerce et environnement. De nombreux Membres ont suggéré que cette déclaration « chapeau » soit accompagnée d'un plan de travail dans le cadre duquel les discussions sur les biens environnementaux pourraient être relancées. Un certain nombre de Membres ont également montré un fort intérêt pour les services environnementaux.

Par ailleurs, des propositions de déclaration ministérielle seront présentées lors de la CM12 sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles et sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques (Informal Dialogue on Plastics).

Contact : hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

#### Comité des Obstacles techniques au commerce du 2 au 4 Juin 2021

Les Membres ont soulevé **91 préoccupations commerciales spécifiques (PCS)**, dont 22 nouvelles.

L'Union européenne a fait l'objet de 19 PCS dont la plupart étaient liées à des mesures motivées par la protection de l'environnement : il s'agissait par exemple de réglementations relatives à des pesticides nocifs pour l'environnement et de plusieurs mesures du Pacte vert notamment liées à l'écoconception de batteries ou encore au recyclage des déchets.

Par ailleurs, pour la seconde fois d'affilée, l'UE a défendu, dans le cadre d'une PCS soulevée par la Chine, une mesure française relative aux

nouvelles prescriptions législatives concernant l'indice de réparabilité des appareils électriques et électroniques.

L'UE a soulevé quant à elle 32 PCS, dont 4 nouvelles : deux contre des réglementations de la Colombie sur le biocarburant et les bonnes pratiques de production de boissons alcoolisées, une contre un règlement de l'Arabie saoudite sur des normes concernant du matériel de construction et une contre une loi égyptienne concernant le secteur cosmétique.

Parmi les 28 PCS soulevées précédemment par l'UE, 8 PCS concernaient la Chine (dont 5 concernant des mesures de cyber sécurité); 7 PCS concernaient l'Inde (dont 4 concernant des mesures impactant le commerce agricole/alimentaire); 5 PCS concernaient la Russie (dont 2 concernant des mesures impactant le commerce des boissons alcoolisées).

Il convient de noter que les cinq PCS soulevées à l'encontre de lois chinoises sur la cybersécurité, soulevées depuis 2016 par l'UE, le Canada, le Japon, l'Australie et les Etats-Unis, restent irrésolues : des incertitudes persistent s'agissant de la portée des lois, de la définition des concepts et des procédures et de la protection de la propriété intellectuelle pour les acteurs étrangers.

Contact: hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Conseil des ADPIC 7-8 juin 2021

Les Membres se sont tout d'abord penchés sur la version révisée de la demande de dérogation diffusée le 25 mai 2021 par l'Inde et l'Afrique du sud. Les modifications consistent en (i) la modification du préambule pour, d'une part, refléter les préoccupations liées aux mutations continues du virus et à l'émergence de nouveaux variants et, d'autre part, souligner l'importance de diversifier la production et l'approvisionnement, (ii) la précision du champ d'application de la dérogation : sont désormais visés les produits et technologies de santé, y compris leurs matériaux ou composants, leurs méthodes et moyens de fabrication, les diagnostics, les produits thérapeutiques, les vaccins, les appareils médicaux, les équipements de protection individuelle, (iii) l'encadrement de la durée de mise en œuvre de la dérogation : elle est fixée à au moins trois ans à compter de la date d'approbation de la demande de dérogation. Il est également précisé que le Conseil général examinera ensuite l'existence des circonstances exceptionnelles ayant justifié l'octroi de la dérogation et que, si ces circonstances cessent d'exister, le Conseil général mettra fin à la dérogation.

Certains Membres ont opposé une fin de non-recevoir opposée à cette demande révisée aux motifs que la dérogation à l'accord ADPIC n'était pas la solution au problème d'accès équitable et rapide aux vaccins, car elle ne permettrait pas d'en augmenter rapidement la production, et qu'il convenait plutôt de privilégier les transferts de technologies entre développeurs et producteurs de vaccins via l'octroi de licences volontaires ainsi que le recours aux licences obligatoires.

D'autres Membres ont émis des réserves sur les modifications apportées à la demande de dérogation estimant que sa portée restait extrêmement large s'agissant de son champ d'application (ie non limitée aux seuls vaccins) et de la durée de mise en œuvre : en effet, en cas d'absence de consensus parmi les Membres sur la cessation des circonstances ayant justifié l'octroi de la dérogation, celle-ci pourrait rester en vigueur pendant une période de temps indéfinie.

Enfin, l'UE a mentionné sa communication en date du 4 juin 2021 visant à clarifier le cadre juridique des licences obligatoires afin que les Membres ayant des capacités de production puissent y recourir plus facilement.

Pour répondre à la demande des co-auteurs de la dérogation, le secrétariat de l'OMC a ensuite présenté une compilation de données sur la production de vaccins et les accords de partenariats entre développeurs et producteurs de vaccins permettant de sous-traiter la fabrication de vaccins. Cette étude, fondée sur les données disponibles et donc non exhaustives, montre une progression significative des accords de transfert de technologie permettant d'augmenter la production de vaccins, même si la production locale (ie par les développeurs de vaccins) continue à prédominer (le vaccin Pfizer est clairement en production locale alors que Astrazeneca est

davantage produit sous licences), et la concentration de la production de vaccins en Asie, Europe et Amérique du Nord.

Les Membres ont également examiné la demande des PMA relative à la prolongation de la période de transition pendant laquelle ils sont exemptés des obligations découlant de l'accord sur les ADPIC qui arrive à expiration le 1<sup>er</sup> juillet 2021, d'une part, et de l'octroi d'une période transitoire de douze ans après la sortie de la catégorie des PMA, d'autre part.

L'ensemble des Membres se sont montrés favorables au 1er volet de la demande, même si un accord doit encore être trouvé sur la durée de cette prolongation [à l'issue d'une réunion en date du 29 juin, les Membres se sont finalement mis d'accord sur une prolongation de la période de transition jusqu'au 1er janvier 2034]. En revanche, les délégations ont estimé que l'octroi d'une période de transition à des Membres qui étaient sortis de la catégorie des PMA ne relevait pas du mandat du Conseil des ADPIC, mais de celui du Conseil général.

S'agissant des plaintes en situation de non-violation au sujet desquelles les Membres devront prendre une décision lors de la 12<sup>ème</sup> Conférence ministérielle (CM12), les positions sont restées inchangées, certains étant en faveur de la prolongation du moratoire en l'absence de consensus sur leur applicabilité à l'accord ADPIC, voire d'un moratoire permanent, tandis que deux Membres se sont opposés à une telle prolongation.

Enfin, les Membres ont discuté du renforcement de la compétitivité des micros, petites et moyennes entreprises grâce à la propriété intellectuelle. Ont été notamment mis en avant la titrisation des titres de propriété intellectuelle dans les domaines de la création et des biotechnologies, les outils d'aide à l'évaluation des droits de propriété intellectuelle pour permettre de lever des capitaux plus facilement, le nantissement d'actifs de propriété intellectuelle pour obtenir des prêts et la nécessité d'une coopération accrue entre institutions financières et les industries de l'innovation et de la création.

Contact: ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Réunions informelles du Conseil des APDIC sur la demande de dérogation indo-sud-africaine

Les Membres se sont réunis à plusieurs reprises au cours du mois de juin pour discuter spécifiquement de la demande de dérogation à l'accord ADPIC. A l'issue de l'une de ces réunions, les Membres sont convenus de lancer un processus de discussions fondées sur des textes, à savoir, à ce stade, deux textes : la demande de dérogation dans sa version révisée et la proposition de l'UE de « déclaration du Conseil général sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique dans les circonstances d'une pandémie » issue de sa communication du 4 juin 2021.

Cette proposition de l'UE vise à clarifier le mécanisme des licences obligatoires sur trois points à savoir que (i) une pandémie constitue une urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence permettant de sauter l'étape préalable de négociation d'une licence volontaire avec le détenteur de brevet prévue à l'article 31. b) de l'accord ADPIC, (ii) dans les circonstances d'une pandémie et pour soutenir les fabricants prêts à produire des vaccins ou des médicaments contre la pandémie à des prix abordables pour les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, la rémunération du détenteur de brevet pourra refléter le prix demandé par le fabricant du vaccin ou du médicament produit dans le cadre de la licence obligatoire et (iii) dans les situations de pandémie, le processus de notification du Membre exportateur prévu à l'article 31 bis de l'accord ADPIC est simplifié grâce à la possibilité d'effectuer une notification unique pour des exportations vers plusieurs Membres ou via Covax.

Des premières réactions des Membres sur cette proposition de l'UE, on retiendra une position très réservée des co-auteurs de la demande de dérogation aux motifs qu'elle n'apporte pas de valeur ajoutée à l'existant, puisqu'elle clarifie des points qui sont déjà clairs à la lecture des articles 31 et 31 bis de l'accord ADPIC et de la déclaration de Doha de 2001, et qu'elle ne porte que sur les brevets alors que d'autres droits de propriété intellectuelle devraient également être visés pour favoriser les transferts de technologies (secrets d'affaires, dessins et modèles). D'autres Membres ont salué la proposition européenne, la qualifiant de constructive et ont invité l'UE à expliciter la notion de prix abordable

s'agissant de la rémunération du détenteur de brevets et le système de notification unique envisagé.

Les Membres continueront à se réunir très régulièrement en juillet, en petits groupes ou dans le cadre de réunions plénières informelles, afin d'être notamment en mesure de présenter un rapport au Conseil général des 27 et 28 juillet sur l'état d'avancement des discussions conformément à l'article IX.3 de l'accord de Marrakech.

Contact: ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Comité de l'Agriculture 17-18 juin 2021

Parmi les différentes questions posées aux Membres lors de ce comité, peuvent être soulignés les points suivants. L'Argentine et l'Ukraine ont été interrogées sur leurs mesures de restrictions aux exportations (viande de bœuf, tournesol) notamment leur conformité aux règles de l'OMC. L'Union européenne a été interpellée sur la réforme de la PAC (éco-schemes), ses soutiens à l'agriculture biologique et diverses mesures des Etats membres. A la suite de différentes questions, le Royaume-Uni a confirmé que sa loi agricole de 2020 impliquait une réorientation progressive de ses soutiens à l'agriculture vers la rémunération de bien publics (environnement). Le calcul du plafond pour ses soutiens internes (boite orange), à la suite de sa sortie de l'UE, a été une nouvelle fois contesté par plusieurs Membres. Les deux dernières notifications de soutien interne de l'Inde invoquant la décision ministérielle de Bali (cette dernière permet de dépasser les plafonds de soutiens internes moyennant le respect de certaines obligation de notifications concernant les programmes de stockage public) pour justifier le non-respect de ses plafonds de soutien pour le riz ont également suscité plusieurs questions. Les Etats-Unis ont été interpelés sur leurs mesures de soutiens à l'agriculture à la suite de la pandémie de COVID-19 et plusieurs Membres se sont interrogés sur leurs capacités à respecter leur plafond de soutien interne.

Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté communication rappelant la nécessité de préserver le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire et d'éviter les restrictions aux exportations. Il appelé les Membres à soutenir la proposition de Singapour discutée fin 2020 visant à exonérer les achats du PAM des mesures de restrictions à l'exportation. La FAO a rappelé la résilience du commerce agro-alimentaire face à la crise du COVID-19. Toutefois, depuis mi-2020 la plupart des prix agricoles ont connu une forte augmentation et beaucoup atteignent maintenant des sommets pluriannuels. Cela s'est traduit par une hausse de 12 % coût des importations alimentaires en 2021, ce qui pourrait entraîner une détérioration de la situation des populations les plus vulnérables. Plusieurs Membres ont souligné la nécessité de maintenir les marchés ouverts et de préserver les chaînes d'approvisionnement afin de garantir les besoins alimentaires des populations vulnérables. La Chine a souligné l'importance des programmes de stockage public pour la sécurité alimentaire alors que plusieurs Membres ont rappelé l'importance d'exonérer les achats du PAM des restrictions à l'exportation.

Enfin, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay ont présenté une déclaration ministérielle agricole du Conseil agricole du Sud (CAS) sur les « Principes et valeurs de la région pour la production alimentaire dans le cadre du développement durable ». Une ouverture accrue des marchés agricoles et une réduction des soutiens distorsifs doit, selon ces Membres, permettre le développement durable de la production agricole.

Contact: christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

### Organe de règlement des différends 28 juin 2021

De cette réunion, on retiendra principalement la demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par le Canada à l'encontre de la suspension par la Chine des importations de graines de canola (graines de variétés de plantes de colza) en provenance de deux sociétés canadiennes et l'application par la Chine d'inspections renforcées aux importations de graines de canola en provenance des autres sociétés canadiennes.

Le Canada a fait valoir qu'il avait essayé à plusieurs reprises d'obtenir de la Chine des renseignements sur le fondement scientifique de ces mesures et sur le processus permettant de rétablir un accès au marché sans limitation pour les graines de canola canadiennes, mais sans succès, d'où cette plainte devant l'OMC. Cette 1<sup>ère</sup> demande a été rejetée par la Chine et devrait être présentée de nouveau lors de la prochaine réunion de l'Organe de règlement des différends.

Reprenant les termes identiques de leurs précédentes interventions sur le point dédié à l'Organe d'appel, les Etats-Unis ont encore une fois rejeté la demande soutenue par 121 délégations visant à relancer dès que possible la sélection de ses membres au motif que leurs préoccupations systémiques exprimées depuis près de 16 ans n'avaient toujours pas été prises en compte.

Contact: ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

### ACTIVITES DE LA DELEGATION AU SEIN DE L'ORGANISATION

Rencontre avec les stagiaires du Programme de stage Franco-irlandais (FIMIP) 25 juin 2021



La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC a accueilli, aux côtés de la Délégation permanente de l'Irlande, les stagiaires du programme de stage franco-irlandais (FIMIP) actuellement en formation dans les missions auprès de l'OMC.

Pour rappel, la France contribue annuellement à ce programme à hauteur de 900 000 € dans le cadre de son aide au commerce. Depuis sa mise en place en 2003, ce programme a permis de former plus de 200 fonctionnaires issus de pays en développement.

Après un discours d'accueil par François Rivasseau, ambassadeur de la France auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, qui a rappelé les priorités de la France en matière de politique commerciale et les grands enjeux auxquels doit faire face l'OMC, les stagiaires ont pu assister à deux présentations visant à expliciter le fonctionnement des délégations française et irlandaise auprès de l'OMC.

En septembre, les stagiaires FIMIP auront l'opportunité de rencontrer les agents du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance chargés des sujets de politique commerciale dans le cadre d'un voyage de travail à Paris.

Contact: hortense.nesseler@dgtresor.gouv.fr

### VIE DE LA DELEGATION



Aujourd'hui, nous disons au revoir à notre stagiaire Pol FABY.

Pol a travaillé pendant trois mois aux côtés de notre conseiller agricole sur les négociations relatives aux subventions à la pêche.

Prochainement diplômé de Sciences-Po Grenoble, il souhaite à présent s'investir dans de nouveaux projets à Paris.

Toute l'équipe de la Délégation lui souhaite bonne chance.

Contact: laurence.jacques@dgtresor.gouv.fr

**CALENDRIER DE L'OMC - JUILLET 2021** 

#### Réunions connues ce jour

- 01 Test Link Virtual Meeting of the Trade Negotiations Committee at Ministerial Level - 15 July
- 01 Comité du budget, des finances et de l'administration
- 01 Conseil du commerce des services
- 01 Réunion informelle Comité des obstacles techniques au commerce
- 02 Test Link Virtual Meeting of the Trade Negotiations Committee at Ministerial Level - 15 July
- 02- Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 02- Sous-comité des pays les moins avancés
- 05 Discussions structurées dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique
- 06 Comité du commerce et du développement Session spécifique sur les petites économies
- 06 Réunion ouverte à tous les Membres Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- 06 Comité informel du commerce et du développement Session sur l'Aide pour le commerce
- 08-09 Conseil du commerce des marchandises
- 09 Conseil du commerce des marchandises
- 12 Réunion informelle Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 12 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 13 Réunion informelle Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 13 Réunion informelle Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 13 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- 14 Réunion informelle Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 14 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 15 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 15 Réunion du CNC à l'échelon ministériel
- 16 Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 16 Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres
- 19-20 Comité de la facilitation des échanges
- 26 Organe de règlement des différends
- 26 Réunion informelle Comité du commerce des aéronefs civils
- 27-28 Conseil général

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau - CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel: geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <a href="https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81">https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81</a>

Directrice de publications : Ellen VERDURE, Déléguée permanente adjointe

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 05/07/2021